

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 3 octobre 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY – M. BARAY - Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET – M. LALOT - M. OREN - M. RENOUF –Mme TORRES - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. RAMBAUD
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à M. KHALID
- M. TAVARES à M. BARAY
- M. TOUANE à Mme RASAMOELY
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS :

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

EXCUSÉS

- Mme PRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :

Signature de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 10 octobre 2023

OBJET :
**Signature de la convention relative à l'usage des supports
 des réseaux publics de distribution d'électricité basse
 tension et haute tension aériens pour l'établissement et
 l'exploitation d'un réseau de communications électroniques**

Directeur de secteur : L. SURIEU

Service : Affaires générales

Mme Heugues : Il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention entre Enedis (distributeur électrique), BOUYGES TELECOM (opérateur) et la commune, qui intervient en tant qu'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité) concernant l'usage du réseau électrique pour l'installation et l'exploitation du réseau fibré de l'opérateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la convention relative à l'usage des supports des réseaux- publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ;

AUTORISE Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	30	
Votes pour	28	
Votes contre	2	- M. JOLIVET - M. BALABAN
Abstentions	0	

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL
 et le compte-rendu de la présente délibération ont
 été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
 acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
 devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de
 la date de sa publication.*



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT,